

Nancy L1 2007 - introduction au droit privé

Par **Visiteur**, le **22/03/2008** à **21:05**

Marius a prêté la somme de 2000 €, à Olive. Cette dernière a signé une reconnaissance de dette dactylographiée pour la somme, en faisant précéder sa signature de la mention écrite "lu et approuvé". Olive prétend cpdt n'avoir jamais emprunté de l'argent.

Marius a acheté un scooter ayant une dizaine d'année pour 900 €. La somme a été réglée comptant par lui mais Olive réclame encore la somme de 450 €. Aucun doc écrit n'a été rédigé à propos de cet achat.

A la suite d'un fort coup de vent, le saule pleureur du terrain de Olive a été arraché et a fini sa chute sur le mur de clôture de la maison de Marius. Olive était en vacances. Marius a constaté les dégâts avec un autre voisin, Aimé. Ce dernier s'inquiète également de la chute probable d'un hêtre, également planté sur le terrain d'Olive et qui menace le toit de la maison d'Aimé. Marius a fait venir un entrepreneur pour dégager et enlever le saule. Celui ci a confirmé la chute imminente de l'autre arbre. Aimé lui a demandé de l'abattre. La facture globale a été réglée par Marius mais il a du mal à se faire rembourser : Olive refuse de payer la réparation de la cloture.